

MAIRIE DE
SANSSAC L'ÉGLISE
43.2.12.233.

DÉLIBÉRATION 2024/15
du conseil municipal
sur le compte administratif

Nombre de membre en exercice : 14
Nombre de membre présents : 14
Nombre de suffrage exprimés : 13
Vote pour : 13
Vote contre : 0
Abstention : 0

Lors de l'approbation du compte administratif 2023 le 23 février 2024, un bordereau de mandats de fonctionnement n'avait pas été pris en compte, il faisait partie de la journée complémentaire, de ce fait il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du compte administratif 2023 corrigé.

Donc, cette délibération annule et remplace la délibération 2024-12 du 23 février 2024.

A la demande de Monsieur le Maire, Madame ALBARET Jeannine secrétaire de maire/DGS présente au conseil municipal, le compte administratif de l'exercice 2023 rectifié, dressé par Monsieur BERAUD Jean-Yves maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00	190 894,05		477 963,32	0,00	668 857,37
Opérations de l'exercice	652 167,84	862 810,99	842 151,20	269 979,22	1 494 319,04	1 132 790,21
TOTAUX	652 167,84	1 053 705,04	842 151,20	747 942,54	1 494 319,04	1 801 647,58
Résultats de clôture	0,00	401 537,20	94 208,66	0,00	0,00	307 328,54
Restes à réaliser	0,00		639 579,99	632 404,50	639 579,99	632 404,50
TOTAUX CUMULES	652 167,84	1 053 705,04	1 481 731,19	1 380 347,04	2 133 899,03	2 434 052,08
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00	401 537,20	101 384,15	0,00	0,00	300 153,05

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilité annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

4° le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 401 537, 20 euros

5° le résultat de la section d'investissement s'élève à - 101 384, 15 euros

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents mais Monsieur le Maire a quitté la salle au moment du vote donc n'a pas pris part au vote.

Pour expédition conforme, le maire

BERAUD Jean-Yves



AR Prefecture

043-214302333-20240412-2024_15-DE
Reçu le 19/04/2024